



## Inégalité des dépenses dans un couple

-----  
Par Alain91700

Bonjour,

Je vous expose mon problème, actuellement je suis en couple et propriétaire d'un appartement avec ma conjointe depuis plus de 6 ans. Nous avons acheté un logement neuf; au début, il était convenu que je devais payer les traites financières jusqu'à l'achèvement et l'acquisition du bien.

Cependant depuis l'acquisition de notre appartement, nous avons dû ouvrir un compte commun avec la banque qui nous a financé le crédit immobilier. Depuis je verse mon salaire tous les mois comme il était convenu, ma conjointe n'a pas fait de même et depuis, elle a la main sur notre compte.

N'ayant aucun code d'accès au compte, je dois attendre qu'elle me verse de l'argent quand j'en ai le besoin. Je vis depuis sur mes heures supplémentaires pour payer mon essence, téléphone et quelques autres petites factures. J'effectue les dépenses alimentaires et autres besoins avec le chéquier du compte commun. En résumé, mon salaire paie toutes les dépenses du mois compris prime et 13<sup>ème</sup> mois. N'ayant aucun accès au compte, je ne vois pas les transactions.

Je l'ai déjà interrogé sur le sujet des dépenses mensuelles. Elle m'a affirmé que nos 2 salaires y passaient tous les mois (plus de 4000? a 2).

Je la soupçonne de mettre de l'argent de son côté sur ses comptes personnelles alors que je n'ai pas accès à mon propre argent.

Dans le cas d'une séparation avec ma conjointe, je souhaiterais savoir si son comportement financier pourrait jouer en ma faveur dans le cadre d'inégalité dans les dépenses du compte commun dans un couple et dans le cas de transactions de mon argent vers ses comptes personnelles sans mon autorisation.

Cela pourrait-il jouer aussi sur la vente de notre appartement et sur la garde de notre fils

J'espère avoir été assez claire sur le sujet. Merci d'avance pour vos réponses

-----  
Par chamce

attention je connais dans mon entourage un homme qui lorsqu'il était marié. Il ne gérait pas les finances du couple. Il a découvert après son divorce que son ex avait ouvert un compte à son nom et fait de nombreux déplacements bancaires du compte bancaire commun sur son compte perso!!

" les preuves les plus fréquemment présentées et recevables dans le cadre d'un divorce pour faute sont :

le témoignage (attestation manuscrite)

l'aveu

le constat d'adultère

des conversations téléphoniques

les écrits, lettres ou photos

le journal intime

emails et SMS

relevés bancaires"